

# Budget Primitif 2008

## Note de Synthèse

### I - FINANCES COMMUNALES

#### 1.1. Vote des taux d'imposition

Les services fiscaux ont notifié les bases d'imposition pour l'année 2008 :

Taxes	Bases prévisionnelles	Taux	Produit assuré
Taxe d'habitation	6.236.000 €	12,80 %	798.208 €
Foncier bâti	3.864.000 €	14,00 %	540.960 €
Foncier non bâti	52.300 €	25,18 %	13.169 €
<b>TOTAL</b>			<b>1 352.337 €</b>

Taxes	Montant compensatoire
Taxe d'habitation	42.138 €
Foncier bâti	7.116 €
Foncier non bâti	1.204 €
Taxe professionnelle	6.854 €
<b>TOTAL</b>	<b>57.312 €</b>

Si l'on ajoute le produit assuré et les allocations compensatrices, le produit fiscal assuré s'élève à : **1 409.649 €** (soit une augmentation de 3,60 % par rapport à 2007). Dans ces conditions, il est proposé à l'assemblée délibérante de maintenir les mêmes taux d'imposition pour l'année 2008.

### I-2 BUDGET PRIMITIF 2008

#### Section de fonctionnement

##### 1 – Dépenses de fonctionnement

⇒ Les charges à caractère général s'élèvent à	1.019.000,00 €
⇒ Les charges de personnel s'élèvent à	1.668.000,00 €
⇒ Les charges de gestion courante s'élèvent à	331.590,00 €
⇒ Les atténuations de produits s'élèvent à	30.000,00 € (Loi SRU)
⇒ Les charges financières s'élèvent à	139.136,89 €
Elles décomposent ainsi :	
✓ - intérêts des emprunts communaux	92.795,50 €
✓ - intérêts des autres dettes	50.000,00 €
✓ - intérêts courus non échus	-3.658,61 €
⇒ Les charges exceptionnelles s'élèvent à	4.100,00 €
⇒ La dotation aux amortissements s'élève à	74.657,38 €
⇒ Les dépenses imprévues s'élèvent à	200,31 €
⇒ Le virement à la Section d'Investissement s'élève à	377.015,42 €

**AU TOTAL, LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

**S'ELEVENT A 3.643.700,00 €**

##### 2 – Recettes de fonctionnement

⇒ Les produits des services s'élèvent à	217.000 €
⇒ Impôts et taxes s'élèvent à	1.888.750 €
⇒ Les dotations et participations s'élèvent à	1.120.950 €
⇒ Les autres produits de gestion courante s'élèvent à	405.000 €
⇒ Les atténuations de charges s'élèvent à	10.000 €
au titre du remboursement sur rémunération du personnel.	
⇒ Les produits exceptionnels s'élèvent à	2.000 €

**AU TOTAL, LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

**S'ELEVENT A 3.643.700,00 €**

**1 – Dépenses d'investissement**

- ⇒ **Le remboursement du capital des emprunts** s'élève à **399.422,80 €**  
Il se décompose ainsi :
- ✓ Capital des emprunts communaux 183.725,01 €
  - ✓ Capital des emprunts SIVOM VAL DE BANQUIERE 215.697,79 €
- ⇒ **Les dépenses d'équipement individualisées en opérations** s'élèvent à **540.000,00 €**  
et se décomposent ainsi :
- ✓ Aménagement locaux administratifs 15.000 €
  - ✓ Complexe Félix Bailet 5.000 €
  - ✓ Vidéosurveillance – 3ème tranche 5.000 €
  - ✓ Aménagement squares municipaux 20.000 €
  - ✓ Restauration édifices culturels 15.000 €
  - ✓ Travaux divers aux écoles 10.000 €
  - ✓ Divers travaux de voirie 100.000 €
  - ✓ Travaux bâtiments communaux 70.000 €
  - ✓ Dotation cantonale 2008 300.000 €
- ⇒ **Les dépenses d'équipement non individualisées** s'élèvent à **28.100,00 €**  
et se décomposent ainsi :
- ✓ - Autres constructions 1.100 €
  - ✓ - Autre matériel et outillage de voirie 5.000 €
  - ✓ - Matériel de bureau 5.000 €
  - ✓ - Mobilier 12.000 €
  - ✓ - Autres immobilisations corporelles 5.000 €

**EN DEFINITIVE, LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

**S'ELEVENT A 967.522,80 €**

**2 – Recettes d'investissement**

- ⇒ **Les dotations et fonds divers** s'élèvent à **315.000,00 €**  
Elles se décomposent de la manière suivante :
- ✓ 270.000 € au titre du FCTVA.
  - ✓ 45.000 € au titre de la TLE.
- ⇒ **Les subventions d'équipement** s'élèvent à **200.850,00 €**  
Elles se décomposent de la manière suivante :
- ✓ 150.000 € au titre de la subvention du Conseil général (DC 2008).
  - ✓ 50.000 € au titre des fonds de concours CANCA (DC 2008).
  - ✓ 850 € au titre d'un complément de subvention Conseil général (Vidéosurveillance).
- ⇒ **Les amortissements des immobilisations** s'élèvent à **74.657,38 €**
- ⇒ **Le virement de la Section de Fonctionnement** s'élève à **377.015,42 €**

**EN DEFINITIVE, LES RECETTES D'INVESTISSEMENT**

**S'ELEVENT A 967.522,80 €**

**TOUTES SECTIONS CONFONDUES,  
LES DEPENSES ET LES RECETTES S'EQUILIBRENT A 4.611.222,80 €**